

CTBA n° 380 10, avenue de Saint-Mandé 75012 PARIS FRANCE

CERTIFICAT DE CONTRÔLE DE PRODUCTION EN USINE CE N° 0380- CPD – 0213

Dans le cadre de la Directive 89/106/CEE du Conseil des Communautés Européennes du 21 décembre 1988, relative au rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives des Etats Membres concernant les produits de construction (Directive Produits de Construction − DPC), modifiée par la Directive 93/68/CEE du Conseil des Communautés Européennes du 22 juillet 1993, il a été établi que les produits de construction marqués **C€** pour usage structurel :

Contreplaqué conforme à la norme EN 636-3 pour des utilisations extérieures en emploi structurel :

ALLIN PLEX TOUT OKOUME ALLIN PLEX TOUT OKOUME MUF ALLIN PLEX OKOUME COMBI ALLIN GARANT

Produit par:

ALLIN SAS
Rue de la Couarde
79270 LE VANNEAU
FRANCE

et fabriqué dans l'usine :

située à la même adresse

a été soumis par ce fabricant aux essais de type initiaux relatifs aux caractéristiques concernées du produit, et fait l'objet par ce fabricant d'un contrôle de la production et que le CTBA, en tant qu'Organisme Notifié n° 0380, a réalisé l'inspection initiale de l'usine et du contrôle de la production en usine, et réalise la surveillance continue, l'évaluation et l'acceptation du contrôle de la production en usine (système 2+).

Ce certificat atteste que toutes les dispositions concernant l'attestation de conformité du contrôle de la production en usine correspondent au système d'attestation de niveau 2+ pour éléments structurels, telles que décrites dans l'Annexe ZA de la norme de référence EN 13986

Le 1er certificat de contrôle de production en usine a été délivré le 20/04/04. Le présent certificat, sauf annulation ou suspension, demeure valide tant que les conditions précisées dans la norme NF EN 13986 et relatives au contrôle de production en usine, ou ce contrôle lui-même, n'a pas fait l'objet de modifications significatives, et au plus tard jusqu'au 31 décembre 2007.

Délivré à Paris le 02/01/2007

N° 0213/2007/1

Philippe PAQUET

Pour le CTRA